

A l'attention des parents

Casablanca, le 5 octobre 2009

Chers Parents,

Cadre général de l'histoire des arts :

Conformément aux instructions officielles et aux nouveaux programmes, les élèves vont bénéficier de l'enseignement de l'histoire des arts. Ce n'est pas un cours supplémentaire. L'histoire des arts est portée par tous les enseignements et particulièrement les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire et le français qui y consacreront une partie de leur horaire.

Dans ce sens, je vous remercie d'acquiescer un port-vues dans lequel votre enfant y glissera tous les documents et cours y faisant référence. Il gardera ce porte-vues jusqu'à la fin du collège.

Brevet et histoire des arts :

En 2011, un oral d'histoire des arts, d'un coefficient 2, sera une nouvelle épreuve obligatoire au Brevet.

Pour la session 2010, concernant les 3èmes actuelles, chaque élève pourra choisir de passer en option cette matière (seuls les points supérieurs à 10 seront pris en compte).

L'évaluation prendra la forme d'un oral individuel qui aura lieu avant les vacances de printemps.

Au moment de l'inscription au brevet, courant décembre, l'élève devra formaliser son choix.

Très cordialement,

Christian BILLMANN
Principal